



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE,
DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE
SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MÉTROLOGIE
Bureau de la métrologie
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Certificat de fonctionnement
n° 06.00.271.013.1 du 3 mars 2006

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Capteurs de mouvement ACTIA

types SMARTACH SRES version 921441 Ind A

et SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie – Bureau de la métrologie

5 place des Vins de France- 75573 Paris Cedex 12- France

FABRICANT ET BÉNÉFICIAIRE :

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 - France

NOM DES MODÈLES D'INSTRUMENT :

Capteurs de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES et SMARTACH SRES FIAT

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Les capteurs de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES version 921441 Ind A et SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A peuvent être utilisés avec les UEV listées dans les précédents certificats de fonctionnement, ainsi qu'avec les UEV ACTIA des types suivants :

- SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D,
- SMARTACH STD Light 1 version 921439 Ind D,
- SMARTACH STD Light 2 version 921463 Ind D,

qui font l'objet du certificat de fonctionnement complémentaire n° 06.00.271.007.1 du 3 mars 2006.

ESSAIS RÉALISÉS :

Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 3) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats, listés dans le certificat de fonctionnement n° 05.00.271.018.1 du 28 juin 2005 restent valables.

CONCLUSION :

Les capteurs de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES version 921441 Ind A et SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A satisfont aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 3) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP